

N°20-11-145

L'an deux mil vingt, le jeudi 05 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 octobre 2020.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V.. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; JP PRUVOST ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; COLIN O. ; CRETON S. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. (reçoit pouvoir de M. LEROY) ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Madame LEROY M. ; (donne pouvoir à V. MONBAILLY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COYOT J.C. ; LEFEBVRE S. ;

**Absents :**

Madame POULAIN P. ;

Messieurs GARDIN J. ; BRUSSELLE D. ; BACQUET J. ;

1

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

**OBJET : CULTURE – LECTURE PUBLIQUE – BUDGET PREVISIONNEL 2021**

**Rapporteur : Joëlle DELRUE**

Dans le but de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, il y a lieu de définir le budget prévisionnel des animations du réseau PLUME en 2021 sachant que le budget reste inchangé par rapport à 2020 :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations	7 540,00 €	Département	5 000,00 €
Matériel	500,00 €	Fonds propres	7 000,00 €
Déplacements	1 100,00 €		
Hébergements	700,00 €		
Restauration	960,00 €		
Communication – Conception	500,00 €		
Communication – Impression	700,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le budget prévisionnel des animations du réseau PLUME pour 2021, tel que présenté
- **AUTORISE** toute démarche permettant de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Pour extrait conforme.

Le Président,

